

BORDEAUX

AMENAGEMENT DU POLE INTERMODAL ST. JEAN

Travaux de superstructure

**MARCHE N° 08-295 U : ENTREPRISE EIFFAGE
AVENANT 1**

POLE OPERATIONNEL
Direction des Grands Travaux
Centre Architecture Espaces Publics et Paysages

MARCHE 08-295 U du 19 septembre 2008

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Bordeaux – Aménagements du pôle intermodal St. Jean – Travaux de superstructure

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0135 du 26 mars 2010, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

d'une part,

et,

Monsieur Giuseppe CALACIURA, agissant au nom et pour le compte de EIFFAGE CONSTRUCTION NORD-AQUITAINE – Pôle INDUSTRIE , dont le siège est 192 Avenue du Haut-Lévêque – 33600 PESSAC et mandataire du groupement constitué avec les sociétés DL OCEAN, COVERIS, EIFFAGE T.P.

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Par marché 08-295 U en date du 19 septembre 2008, la société EIFFAGE CONSTRUCTION s'est engagée à réaliser les travaux de bâtiment et superstructures du pôle intermodal St. Jean à Bordeaux pour un montant de 1 896 000 € HT.

La prise en compte d'aspect réglementaire, administratif, d'une augmentation de capacité d'accueil de vélos et des adaptations du projet indépendantes des conditions prévues au marché initial, nécessitent des adaptations à ce contrat.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet la prise en compte des modifications et des compléments de prestations réalisées dans le cadre du marché.

Article 2 : Modifications et compléments apportées au marché

Travaux sur trémies accès parking : (105 700 € HT)

Pour des raisons de mise en conformité avec la réglementation, le bureau de contrôle a demandé que les chasse-roues présentent une hauteur minimum de 33 cm pour être conforme à la réglementation et jouent pleinement leur rôle.

Ces travaux concernent 5 trémies, à savoir :

Trémie Charles Domercq (pour 22 547,50 € HT)

Trémie Béziers (pour 16 955,00 € HT)

Trémie Casablanca (pour 19 137,50 € HT)

Trémie St. Vincent de Paul (pour 16 955 € HT)

Trémie Tazia (30 105 € HT).

Modification de programme :

Pour pouvoir augmenter la capacité d'accueil de vélos, le maître d'ouvrage a envisagé d'utiliser un espace supplémentaire sous le pont du tramway.

Pour cela et afin de sécuriser la zone par un accès dédié il a été nécessaire de réaliser un portail supplémentaire qui nécessite des fondations, objet de ces travaux supplémentaires (pour 2041 € HT).

Conformité administrative :

La mairie de Bordeaux, pour être totalement conforme au Permis de Construire accordé a demandé que ne soient pas visible depuis le parvis les installations situées en toiture du bâtiment et servant au contrôle du traitement de l'air.

Pour installer cet équipement à l'intérieur de l'ouvrage, il est nécessaire que l'entreprise exécute des travaux de reprise d'étanchéité et crée des réservations dans des éléments béton (pour 6 601 € HT).

Ajustements du projet :

Dans un souci d'adapter au mieux à l'environnement et à la maintenance des ouvrages et pour coller au plus près au déroulement du planning, il a été nécessaire de reprendre les réservations de la structure de la halle intermodale (pour 17 615,15 € HT), de prévoir des fourreaux pour le passage des câbles d'électricité (pour 2 346 € HT).

De plus, une nouvelle étude (pour 3 300 € HT) a permis d'alléger de façon importante la structure de cette même halle entraînant de fait une économie sur le projet (pour – 7 298,76 € HT).

Par ailleurs pour masquer partiellement la charpente de la halle, il a été rajouté un film opale sur les éléments en verre de la couverture (pour 5 102 € HT).

Afin de faciliter la maintenance future des gardes corps autour des trémies, les quelques éléments en verre ont été remplacés par des éléments en BFUP comme cela été prévu pour leur très grande majorité (pour 17 182,98 € HT).

Enfin dans un but de recherche d'économie, un châssis de l'étage du bâtiment a pu être supprimé (pour - 2 907,01 € HT).

Article 3 : Modification du montant du marché

Les modifications décrites à l'article précédent conduisent à un avenant prenant en compte l'ensemble de ces prestations, dont le montant est de : 149 682,36 € H.T et représente une augmentation de 7,89 % du marché initial.

Article 4 : Modification de l'Acte d'Engagement

Le montant initial du marché est de 1 896 000 € H.T.

Le montant du présent avenant n°1 est de 149 682,36 € H.T.

Le montant du marché est donc porté à 2 039 682,36 € H.T.

Article 5 : Autres clauses du marché

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant n°1, les autres clauses du marché 08-295 U demeurent applicables.

Fait à Bordeaux le,

La société EIFFAGE CONSTRUCTION,

Le Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux

N.B. : Toutes les pages de l'Avenant doivent être paraphées par l'Entrepreneur

BORDEAUX

AMENAGEMENT DU POLE INTERMODAL ST. JEAN

Travaux de superstructure

**MARCHE N° 08-294 U : ENTREPRISE INTARSIA
AVENANT 1**

POLE OPERATIONNEL
Direction des Grands Travaux
Centre Architecture Espaces Publics et Paysages

MARCHE 08-294 U du 25 août 2008

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Bordeaux – Aménagements du pôle intermodal St. Jean – Travaux de superstructure

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0135 du 26 mars 2010, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

d'une part,

et,

Monsieur Didier FERRANDON, agissant au nom et pour le compte de SAS INTARSIA, dont le siège est 12 rue Alfred De Musset – 33400 TALENCE ,

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Par marché 08-294 U en date du 25 août 2008, la société INTARSIA s'est engagée à réaliser les travaux de bâtiment et superstructures du pôle intermodal St. Jean à Bordeaux pour un montant de 198 389,75 € HT.

La prise en compte d'aspect administratif, d'une augmentation de capacité d'accueil de vélos et des adaptations du projet indépendantes des conditions prévues au marché initial, nécessitent des ajustements à ce contrat.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet la prise en compte des modifications et des compléments de prestations réalisées dans le cadre du marché.

Article 2 : Modifications et compléments apportés au marché

Modification de programme :

Pour pouvoir augmenter la capacité d'accueil de vélos, le maître d'ouvrage a envisagé d'utiliser un espace supplémentaire sous le pont du tramway.

Pour cela et afin de sécuriser la zone par un accès dédié il a été nécessaire de réaliser un portail supplémentaire (pour 2 100 € HT).

De plus, par une optimisation de l'espace du rez de chaussée du bâtiment, il a été possible de rajouter 23 arceaux support de vélos en supplément (pour 2 116 € HT).

Conformité administrative :

La mairie de Bordeaux, pour être totalement conforme au Permis de Construire accordé a demandé que ne soient pas visible depuis le parvis les installations situées en toiture du bâtiment et servant au contrôle du traitement de l'air.

Pour installer cet équipement à l'intérieur de l'ouvrage, il est nécessaire que l'entreprise exécute des travaux de dépose d'ossature de plafonds, de laine de verre, de dalles de plafonds puis leur repose après passage des gaines d'air ainsi que l'encoffrement de ces mêmes gaines de ventilation (pour 4 120 € HT).

Ajustements du projet :

Dans un souci d'adapter au mieux à la maintenance des ouvrages, il a été nécessaire de rendre un plafond démontable sur quelques m² (pour 102 € HT).

Enfin, dans le but de trouver des économies, des prestations telles que l'habillage d'une cheminée (pour – 8 500 € HT) ont été simplifiées, un plafond coupe-feu a été supprimé (pour 16 848 € HT) car faisant double emploi avec une prestation prévue par ailleurs ainsi que qu'un caillebotis (pour 1 728 € HT) devenu inutile puisque lié à la climatisation des locaux qui n'a pas été retenue lors des négociations.

Article 3 : Modification du montant du marché

Les modifications décrites à l'article précédent conduisent à un avenant prenant en compte l'ensemble de ces prestations, dont le montant est de : - 18 638 € H.T et représente une diminution de – 9,39 % du marché initial.

Article 4 : Modification de l'Acte d'Engagement

Le montant initial du marché est de 198 389,75 € H.T.

Le montant du présent avenant n°1 est de – 18 638 € H.T.

Le montant du marché est donc porté à 179 751,75 € H.T.

Article 5 : Autres clauses du marché

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant n°1, les autres clauses du marché 08-294 U demeurent applicables.

Fait à Bordeaux le,

La société INTARSIA,

Le Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux

N.B. : Toutes les pages de l'Avenant doivent être paraphées par l'Entrepreneur

BORDEAUX

AMENAGEMENT DU POLE INTERMODAL ST. JEAN

Travaux de superstructure

**MARCHE N° 07-160 U : ENTREPRISE SERE
AVENANT 1**

POLE OPERATIONNEL
Direction des Grands Travaux
Centre Architecture Espaces Publics et Paysages

MARCHE 07-160 U du 22 août 2007

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Bordeaux – Aménagements du pôle intermodal St. Jean – Travaux de superstructure

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2010/0135 du 26 mars 2010, portant délégation du conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

d'une part,

et,

Monsieur Thierry GUILLOT, agissant au nom et pour le compte de la SARL SERE, dont le siège est 45-47 rue Emile COMBES / B.P. 106 – 33270 FLOIRAC et mandataire du groupement constitué avec les sociétés HERVE THERMIQUE ET THYSSENKRUPP Ascenseur.

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Par marché 07-160 U en date du 22 août 2007, la société SERE s'est engagée à réaliser les travaux de bâtiment et superstructures du pôle intermodal St. Jean à Bordeaux pour un montant de 162 812,56 € HT.

La prise en compte d'aspect administratif et des ajustements du projet indépendants des conditions prévues au marché initial, nécessitent des adaptations à ce contrat.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant n°1 a pour objet la prise en compte des modifications et des compléments de prestations réalisées dans le cadre du marché.

Article 2 : Modifications et compléments apportés au marché

Modification de programme :

- 1) Au moment de l'élaboration du programme puis du projet, le mode d'utilisation du garage à vélos, n'était pas connu dans les détails. Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'installer un système de vidéo surveillance comprenant 5 caméras, 1 enregistreur et 1 écran de contrôle (pour 12 950 € HT).
- 2) L'exploitant des locaux n'ayant été connu qu'après la finalisation du projet, la salle de repos ne comportait pas d'équipements particuliers qu'il aurait été délicat de positionner au bon endroit. Il s'avère qu'elle comportera une machine à café et une fontaine à eau dont les emplacements sont maintenant arrêtés. Les travaux comprennent les alimentations en eau froide et les évacuations des eaux usées (pour 604,79 € HT).

Conformité administrative :

La mairie de Bordeaux, pour être totalement conforme au Permis de Construire accordé a demandé que ne soient pas visibles depuis le parvis les installations situées en toiture du bâtiment et servant au contrôle du traitement de l'air.

Pour installer cet équipement à l'intérieur de l'ouvrage, il est nécessaire que l'entreprise exécute des travaux de dépose de luminaires, de remplacement de câble, de modification dans un tableau divisionnaire, de retraitage de câble pour la nouvelle alimentation et repose des luminaires (pour 1 257,90 € HT).

Quant au co-traitant HERVE THERMIQUE, il doit déconnecter et déposer le caisson actuel par grutage puis le repositionner à l'intérieur d'un faux plafond, déposer les gaines actuelles avec les volets coupe-feu et les raccorder sur la nouvelle installation avec quelques gaines neuves, procéder à tous les piquages et raccordements définitifs y compris les câblages électriques (pour 12 353,23 € HT).

Ajustements du projet :

Dans un souci de s'adapter au mieux à l'usage futur de l'atelier du rez de chaussée dont la définition n'était pas totalement connue au moment de l'élaboration du projet, il est nécessaire de remplacer le type d'éclairage prévu par des luminaires industriels (pour 1 541,10 € HT).

Article 3 : Modification du montant du marché

Les modifications décrites à l'article précédent conduisent à un avenant prenant en compte l'ensemble de ces prestations, dont le montant est de : 28 707,02 € H.T et représente une augmentation de 17,63 % du marché initial.

Article 4 : Modification de l'Acte d'Engagement

Le montant initial du marché est de 162 812,56 € H.T.

Le montant du présent avenant n°1 est de 28 707,02 € H.T.

Le montant du marché est donc porté à 191 519,58 € H.T.

Article 5 : Autres clauses du marché

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant n°1, les autres clauses du marché 07-160 U demeurent applicables.

Fait à Bordeaux le,

La société SARL SERE,

Le Président de la
Communauté Urbaine de Bordeaux

N.B. : Toutes les pages de l'Avenant doivent être paraphées par l'Entrepreneur